

CAPA Productions horticoles

Objectifs de la formation

Le CAPA Productions Horticoles permet à un jeune de devenir ouvrier qualifié dans des entreprises de productions horticoles.

La particularité marquante du secteur horticole est la commercialisation de produits vivants, avec une grande exigence de qualité. Ces caractéristiques nécessitent de la part des ouvriers qualifiés de ce secteur, une maîtrise gestuelle importante.

Les titulaires du CAPA Productions Horticoles peuvent par la suite préparer un BEPA dans la même filière ou dans une filière voisine.

Contenus de la formation

Durée de la formation :

Le CAPA Productions Horticoles se prépare sur **2 ans** par alternance (*par année de formation l'alternance correspond à 33 semaines en entreprise, 14 de formation au CFAA et 5 semaines de congés payés*).

Architecture de la formation :

La formation est organisée en modules d'enseignement général et d'enseignement professionnel. Les modules d'enseignement général sont communs à toutes les options, alors que les modules d'enseignement professionnel sont spécifiques à chaque secteur de productions.

Les modules d'enseignement général : 390 h	Les modules professionnels : 590 h
MC1 : Expression française et communication : 84 h	MP1 : Entreprise et vie professionnelle : 42 h
MC2 : Traitement de données mathématiques : 110 h	MP2 : Bases scientifiques des techniques professionnelles : 42 h
MC3 : Education physique et sportive, santé et sécurité : 98 h	MP3 : Techniques et pratiques professionnelles : 450 h
MC4 : Monde actuel : 98 h	MAP : Module d'approfondissement professionnel - <i>érosion des sols à la Réunion</i> :

	56 h
--	------

Supports pédagogiques

Des visites et sorties pédagogiques sont organisées durant la formation.

Ateliers de l'exploitation agricole pour les travaux pratiques.

Pour les recherches pédagogiques, les apprentis étudiants des métiers ont accès au CDI et à la salle informatique.

Examen

Le diplôme est délivré pour :

- 60% à partir du contrôle continu en cours de formation

et

- 40% en épreuves terminales.

De plus, le candidat doit avoir obtenu 10 sur 20 à l'épreuve ponctuelle terminale professionnelle.

Site délivrant cette formation

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

[CFA ST PAUL](#)

181, route de mafate

Enceinte du lycée agricole

97460 ST PAUL

Téléphone : 0262 45 22 69

Télécopie : 0262 45 29 12

Courriel : [cfa.st-paul\(at\)educagri.fr](mailto:cfa.st-paul(at)educagri.fr)